

Il y a 60 ans, l'arrivée des familles de harkis en Côte-d'Or.

En Côte-d'Or, ce sont environ 70 familles de supplétifs algériens qui, trouvant refuge en France, furent installées tant bien que mal dans les hameaux de forage de Baigneux-les-Juifs, Is-sur-Tille et Vanvey-sur-Ource et dans le hameau de travail à la gare de triage de Gevrey-Chambertin entre 1962 et 1964.

Dans le cadre du 60e anniversaire de cet événement, plusieurs actions mémorielles seront menées à l'automne dans les communes concernées par les associations de harkis. La documentation conservée par les Archives départementales pourra être utilisée par les descendants et les chercheurs souhaitant approfondir leur connaissance de l'histoire. Elle permettra aussi de donner corps à la mémoire des « privations », de « l'exclusion » et des « préjugés » cités par le législateur et confirmés par les sources côte-dorienne.

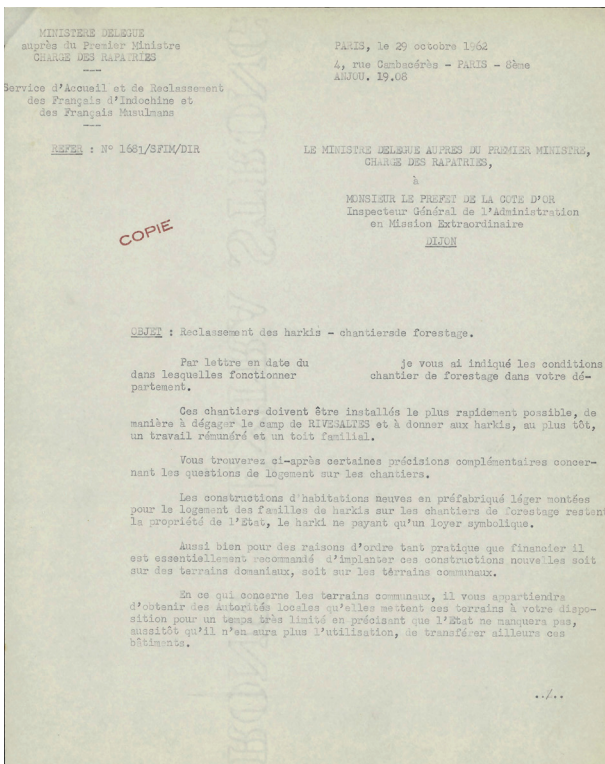


du mois

L'arrivée des familles harkis en métropole, l'accueil dans le camp de Rivesaltes

Entre la signature des accords d'Évian (18 mars 1962) et la reconnaissance de l'indépendance algérienne par le gouvernement français (3 juillet 1962), les anciens harkis, supplétifs de l'armée française, voient leur vie menacée sur le sol algérien. Une partie d'entre eux quitte le territoire algérien pour la France. Plusieurs camps militaires de transit et de reclassement s'ouvrent à partir de mai 1962.

Avant leur transfert dans les camps de forestage de la Côte-d'Or, les anciens harkis et leurs familles ont transité par le camp de Rivesaltes dans les Pyrénées-Orientales (ouvert de septembre 1962 à décembre 1964). Face à la promiscuité et aux difficultés sanitaires dues à l'afflux des anciens harkis, le ministère délégué en charge des rapatriés demande au préfet de la Côte-d'Or d'installer des chantiers de forestage "le plus rapidement possible, de manière à dégager le camp de Rivesaltes et à donner aux harkis, au plus tôt, un travail rémunéré et un toit familial" (29 octobre 1962).



ADCO, 1831 W 2,
*Circulaire du ministre
chargé des Rapatriés
aux préfets (29 octobre
1962)*

Projet des hameaux de forestage en Côte-d'Or

Dès le mois de juin 1962, la section de Dijon de l'administration des Eaux et forêts (la 18e conservation, regroupant les départements de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire), rédige un premier projet faisant apparaître 8 chantiers de forestage (dont 7 en Côte-d'Or) qui permettraient de faire travailler environ 175 anciens harkis. Malgré ses recherches, le conservateur des Eaux et Forêts indique qu'il n'a pas encore été trouvé de solution de logements auprès des municipalités alentours. La solution envisagée est celle de la construction de baraquements en bois "à proximité des lieux de travail, de points d'eau, et éventuellement de l'électricité".

18e CONSERVATION des
EAUX ET FORÊTS
Bureau de Conservation
DIJON
(2100-00)

12 Juin 1962.

Le Conservateur des Eaux et Forêts

à Monsieur le Directeur Général
des EAUX ET FORÊTS

LA/TO N° 595

EF/D₂

Objet : 18ème Conservation - Emploi de main-d'oeuvre rapatriée d'Al
et notamment de Harkis.-

Réf. : Votre lettre EF/D4 N° 1283 du 29 Mai 1962.-

En réponse à votre demande de renseignements concernant
l'emploi de la main-d'oeuvre rapatriée d'Algérie et notamment les
Harkis, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les propositions
suivantes :

Département de la CÔTE-D'OR :

- 1 chantier 25 hommes : forêt de Gîteaux ; empierrement de chausses
12 Km 7 - fossés d'assainissement 20 Km.
durée : jusque fin 1963 (soit 1/3 en 1962)
encadrement souhaitable : un agent techniq
algérien
Lieu de cantonnement : sud ou ouest du mas
- 2 chantiers 50 hommes : forêt de Châtillon ; entretien de 13 Km 4
chausses ; empierrement de 20 Km.
durée : jusque fin 1963 (soit 1/3 en 1962)
encadrement souhaitable : un agent techniq
algérien -
Lieu de cantonnement : vers St-Germain-le-
Rochoux et Villiers-le-Vue.

.../...

- 2 -

- 2 chantiers 50 hommes : forêts d'Isœur (12 Km) de Longchamp (12 Km)
St-Léger (11 Km) Mont-de-l'Helleville (3 Km)
entretien et empierrement sur 40 Km au total ;
fossés d'assainissement : 20 Km
Lieu de cantonnement : à proximité de Long-
champ, Isœur et Poissin.
durée : jusque fin 1963 dont 1/3 en 1962.
encadrement souhaitable : un agent technique.
- 2 chantiers 25 hommes : forêts du Grand Jailly (6 Km) Fontenay (4 Km)
Flavigny (3 Km) empierrement et entretien,
soit 13 Km - forêt de Duessme : ouverture 7 Km
et empierrement.
durée 1962 et 1963 ; encadrement souhaitable ;
1 agent technique
Cantonnement : Est du Grand Jailly, voisinage
de Duessme et Flavigny.

Département de la SAÔNE ET LOIRE :

- 1 chantier 25 hommes : forêt de Glennes ; ouverture de 4 Km
durée : 3 mois en 1962 + 9 mois en 1963
encadrement souhaitable ; un agent technique
algérien.
Lieu du cantonnement : voisin du massif.

En résumé ; huit chantiers pourraient être installés
en divers endroits, dont cinq seraient des plus utiles, du seul point
de vue forestier ; denser les massifs, acés aux coupes, dont PRODU-
TIVITE FORESTIERE ACCRUE.

Par ordre souhaité :

COTE-D'OR.....	1 à Châtillon
	1 à Isœur, Longchamp, St-Léger
	1 à Gîteaux
SAÔNE et LOIRE....	1 à Glennes
COTE-D'OR.....	1 au Grand Jailly, Fontenay
	1 à Châtillon
	1 à Isœur, Longchamp, Mont-de-l'Helleville
	1 à Duessme.

.....

ADCO, 1831 W 2

*Note du conservateur des
Eaux et Forêts à son directeur
général sur les lieux possibles
d'emploi des harkis en
Côte-d'Or (12 juin 1962)*



Les trois chantiers de forestage en Côte-d'Or

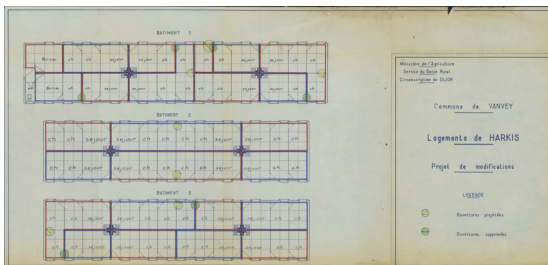
Enfin, ce sont trois chantiers de forestage seulement qui vont s'ouvrir en Côte-d'Or. Ce qui est tout de même très exceptionnel pour l'est de la France car la plupart des hameaux choisis sont situés dans le sud-est. Les chantiers vont être gérés par l'administration des Eaux et Forêts, qui devient en 1966 l'Office national des forêts (ONF). L'administration va employer les hommes à des travaux importants de reboisement, d'aménagements des forêts domaniales et de constructions de routes.

Le hameau de Vanvey-sur-Ource

Le premier hameau à accueillir des familles de harkis est celui situé sur la commune de Vanvey-sur-Ource. Les premiers anciens harkis, 11 hommes, arrivent le 24 octobre 1962. Face aux conditions climatiques difficiles, ils sont d'abord logés dans un local mis à disposition par un industriel de Vanvey-sur-Ource. Ce sont ces hommes qui vont construire ensuite leurs baraquements pour permettre d'accueillir leurs familles.

L'installation à Vanvey à l'automne 1962 : note de l'ingénieur des Eaux et Forêts, article du Bien public et plan d'un baraquement.

Gros cylindre qui avait été affecté aux harkis de Vanvey-sur-Ource pour les routes forestières ; aujourd'hui conservé au Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) La Barotte à Châtillon-sur-Seine.



ADCO, W 23742

ADCO, 2304 W 308

Le hameau de Baigneux-les-Juifs

Après plusieurs échecs de projets d'implantations dans la région de Montbard, le choix se porte sur la région de Baigneux-les-Juifs. Baigneux-les-Juifs est idéal de par la proximité avec les forêts domaniales de Duesme et Jugny notamment. Un autre point positif, noté par l'ingénieur des Eaux et Forêts, est le fait que Baigneux-les-Juifs est le siège d'une gendarmerie neuve "ce qui permet de contrôler les harkis et de prendre toutes mesures utiles afin de garantir leur sécurité". L'arrivée des premières familles a lieu le 5 décembre 1963.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Direction Générale
des Eaux et Forêts

18^e CONSERVATION

Dijon, le 19 Novembre 1962

INSPECTION
DE
DIJON-OUEST

L'Ingénieur des Eaux et Forêts

CITE ADMINISTRATIVE DAMPIERRE
6, rue Chancelier de l'Hopital - DIJON
TEL. 32-98-20

à Monsieur le CONSERVATEUR des EAUX & FORÊTS

RÉFÉRENCE A RAPPeler
N° Aje 3 à DIJON

Objet : Implantation d'un chantier de Harkis à Baigneux-les-Juifs.
Référ. : Non rapport N° 1622 du 7.9.1962.

Le 7 Septembre dernier je vous ai rendu compte, sous numéro cité en référence, des résultats des recherches que j'avais effectuées afin d'installer un chantier de Harkis dans la région de Montbard. Les possibilités 1 et 4 que j'avais alors proposées se heurtèrent à l'opposition des propriétaires : la commune de Levallois-Ferret ne voulait pas qu'un camp de travailleurs algériens voisins, même de loin, avec sa colonie de vacances de "La Carolus" ; M. HUYARD, de son côté, faisait savoir à M. le Sous-Préfet de Montbard, qu'en raison de la proximité de sa station de pisciculture et de l'abbaye de Fontenay, il ne tenait pas à ce que le camp s'installe sur sa propriété.

Le principal obstacle aux possibilités 2 et 3 était la difficulté d'alimenter le camp en eau, et de l'électrifier ; il s'y ajoutait l'isolement relatif des emplacements choisis qui posait le problème de la sécurité et du contrôle des Harkis.

J'ai donc été amené, avec votre accord, à poursuivre mes recherches cette fois dans la région de Baigneux-les-Juifs. Ce chef lieu de canton est en effet très bien situé, à proximité des massifs domaniaux de Duesme, Jugny, Milletot-Denisot où les travaux de conversion sont fort avancés, et où l'équipement routier mérite d'être développé, en particulier en forêt domaniale de Duesme. En outre, Baigneux-les-Juifs est le siège d'une brigade de gendarmerie (une gendarmerie neuve est en cours de construction), ce qui permet de contrôler les Harkis et de prendre toutes mesures utiles afin de garantir leur sécurité.

.../.....

ADCO, 2337 W 3

Note de l'ingénieur des Eaux et Forêts à son conservateur sur l'implantation
d'un chantier de harkis à Baigneux-les-Juifs (15 novembre 1962)



Baraquements d'Is-sur-Tille vendus par la commune dans les années 1970 à la commune de Foncegrive, aujourd'hui transformés en quillier (pistes pour jeux de quilles). (photographie Farida Hamandia).



Organisation du travail et vie dans les hameaux

La vie dans les hameaux s'organise de façon quasi-militaire. Un sous-officier est chargé de gérer la vie quotidienne du hameau. Ce sous-officier est aussi nommé "chef du hameau".

MINISTRE DELEGUE
AUPRES DU PREMIER MINISTRE
chargé des rapatriés

Service d'Accueil et de Reclassement
des Français d'Indochine et
des Français Musulmans

PARIS, le 4 décembre 1962
4, rue Cambacérès PARIS 8ème
ANJ. 19.08

CONSIGNES DU SOUS-OFFICIER DETACHE au CHANTIER de FORESTAGE

-o-o-

Rôle du Sous-Officier :

Le Sous-Officier détaché au chantier de forestage est l'agent local du Service d'Accueil et de Reclassement des Français Musulmans, du Ministère des Rapatriés.

Il est placé, pour emploi, sous l'autorité directe de l'Inspecteur des Chantiers de Forestage du département. Il lui rend compte de tous les éléments de la vie du hameau de forestage.

Il vit en permanence au milieu des familles musulmanes et il est appelé à intervenir dans toutes les questions administratives et sociales. Il est responsable de l'ordre et de la sécurité du hameau.

Administration :

Le Sous-Officier prête son concours à la Municipalité pour toutes les questions administratives intéressant les familles du hameau (état civil, pensions, scolarisation, etc ...). Il veille à l'entretien des bâtiments, au nettoyage et à la salubrité du hameau. Il surveille le ravitaillement et s'assure que celui-ci parvient dans de bonnes conditions et à des prix normaux.

Assistance :

Il apporte à l'assistante sociale le poids de son autorité, et la supplée le cas échéant dans les démarches qui dépendent de son action. Il conseille, appuie et aide d'une façon générale chacun et chacune dans les relations respectives avec les services municipaux et l'administration en général.

Il éclaire et oriente chacun dans ses projets personnels, dès lors que la vie familiale est intéressée.

../..

ADCO, 2337 W 3

Consignes du ministre chargé des Rapatriés sur les attributions des chefs de hameaux (4 décembre 1962)

Une monitrice (ou assistante sociale) est toujours également présente dans le hameau. Elle sert de relais entre les harkis et les différentes administrations (préfecture, communes, ministère des rapatriés...).

Monsieur MEJACOURI Ali
Président de l'Association
des Anciens Combattants
Musulmans
21 - TILLENAY

TILLENAY, le 20 Mai 1968

Monsieur le Sous-Préfet,

L'effectif total pour les camps de la Côte d'Or s'élevé à 2.400 personnes, chaque camp comprenant environ 80 enfants. Pour toutes ces personnes, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'accorder l'aide suivante :

- un moyen de vacances pour les enfants (de préférence avec les enfants français)
- un petit terrain de sport avec des bancs, pour chaque camp à une douche par camp
- un moyen de transport pour permettre aux enfants de se rendre en classe la semaine, et à l'église le dimanche.
- un gardiennage d'enfants le jeudi, avec des occupations (jeux, promenades, etc...)
- une monitrice d'enseignement ménager pour montrer aux femmes musulmanes
- du linge usagé, des petits meubles, du matériel de cuisine, etc...
- l'installation d'un jeu de pétanque
- une personne pour aider les enfants à faire leurs devoirs le soir, après le classe
- le passage, une fois par semaine, d'un médecin militaire
- que l'Assistante sociale, Mademoiselle Nicole, reste parmi les harkis (elle connaît la langue arabe)
- et que le gardien du camp apprenne le français aux musulmans français, le soir, après leur travail.

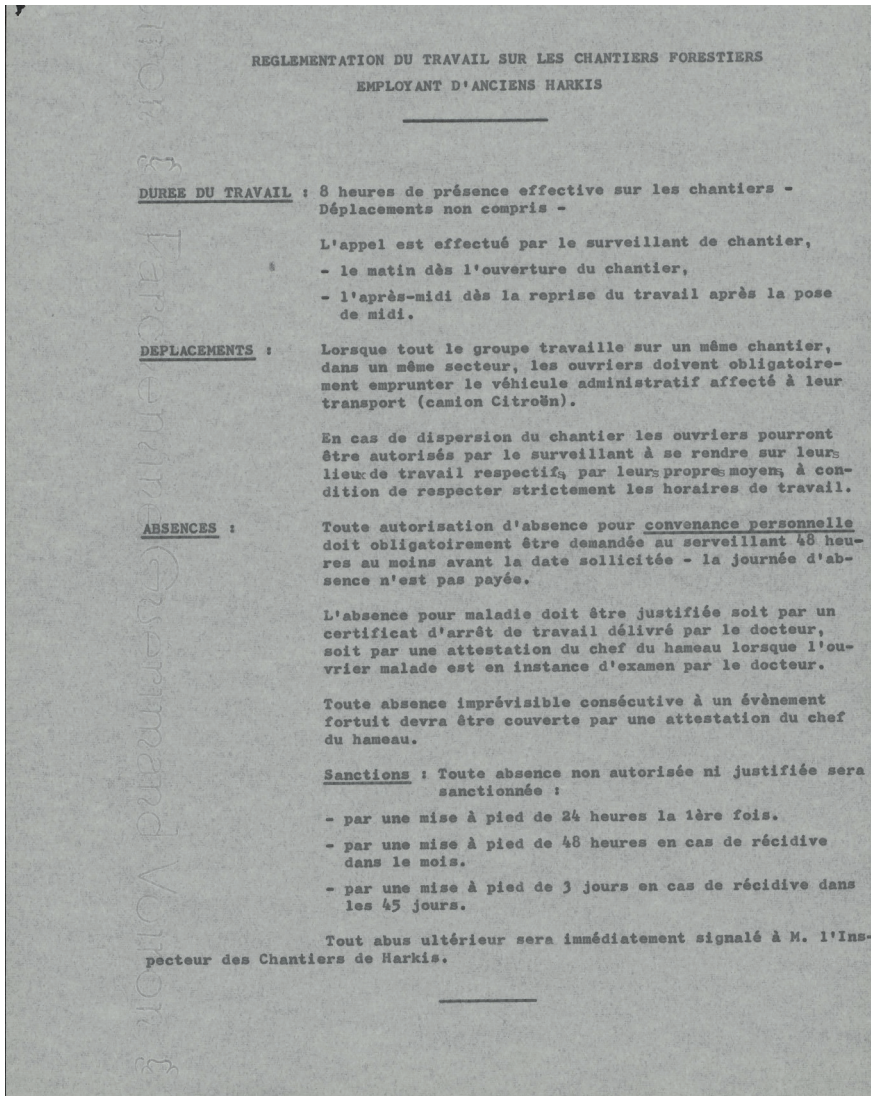
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet,
l'expression de ma haute considération.

7/9/68

ADCO, 2304 W 309
Lettre de demandes
adressée au Sous-préfet
par le président de
l'Association des anciens
combattants musulmans
(20 mai 1968)

Le chiffre de 2400 personnes paraît élevé mais comprend l'ensemble des personnes, anciens harkis (avec leurs femmes et leurs enfants) ainsi que tous les employés divers chargés de l'organisation et du travail dans les camps. La population réelle vivant dans les hameaux était plutôt de l'ordre de 100 à 150 personnes suivant les périodes.

Un règlement de travail, à partir du 25 mars 1964, doit être signé par chaque travailleur, le chef du hameau et le forestier de l'administration des eaux et des Forêts. Ce règlement est également affiché dans le hameau.



ADCO, 2337 W 6

Règlement du travail dans les hameaux forestiers dépendant de la 18e conservation (25 mars 1964)

PB/JA

ACADÉMIE DE DIJON

Dijon, le 12 novembre 1962

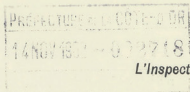
INSPECTION ACADÉMIQUE
DE LA CÔTE-D'OR

Place de la Banque

Tél. (32. 60.37

32. 60.38

■■■■



L'Inspecteur de l'Académie de Dijon,

en résidence à DIJON

Notre Référence

à rappeler : 3/678

à Monsieur le Préfet de la Côte-d'Or - Cabinet -
D I J O N

Objet :

Reclassement des Harkis en France
Scolarisation des enfants.

Ref. :

V/Lettre n° 192/AM du 25 octobre 1962

Comme suite à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous informer des dispositions envisagées pour permettre l'accueil à l'école de VANVEY-SUR-OURCE des enfants de Harkis réfugiés en Côte-d'Or.

Il y a lieu de remarquer tout d'abord que sur les 20 élèves dont vous m'avez adressé la liste, 5 enfants nés en 1948 et antérieurement et qui n'ont jamais fréquenté d'établissement scolaire auront 14 ans révolus au 31 décembre 1962 et ne sont pas scolarisables.

Après enquête sur place effectuée par M. l'Inspecteur de l'Enseignement Primaire de CHATILLON S/SEINE, la solution retenue prévoit :

- le regroupement des élèves de VANVEY sauf la section enfantine, en deux classes
- l'accueil des enfants musulmans dans la 3è classe qui comprendrait :
 - une section enfantine, avec 13 enfants de VANVEY et 5 enfants musulmans nés en 1955 et en 1956
 - une section spéciale comprenant les 10 autres enfants musulmans.

Cette classe serait assurée par une institutrice qui a enseigné en Algérie et qui initierait les jeunes musulmans à la langue française avec les méthodes spéciales suivies en Algérie avant la proclamation de l'indépendance.

.../...

ADCO, W 23742
Lettre de l'inspecteur d'Académie de Dijon au préfet de la Côte-d'Or sur l'accueil dans l'école de Vanvey-sur-Ource des enfants du hameau forestier de la commune
(12 novembre 1962)

Les enfants vivant dans les hameaux sont quant à eux rapidement scolarisés dans les communes voisines pour permettre l'apprentissage de la langue française et une assimilation plus rapide des familles. Des cours spécifiques pour les femmes sont envisagés également dès 1962.



Un bilan des réalisations des différents groupes d'anciens harkis est dressé en 1968 de la création des hameaux en 1962 jusqu'au 31 décembre 1967. Celui-ci révèle l'importance des travaux réalisés dans les hameaux :

- à Vanvey-sur-Ource, le travail a été effectué uniquement dans la forêt domaniale de Châtillon-sur-Seine avec la construction d'une route forestière sur 1,8 km, l'empierrement de multiples routes sur un total de 52,5 km et l'enrésinement (remplacement de feuillus par des résineux) sur 34 hectares ;
 - à Baigneux-les-Juifs et Is-sur-Tille, le travail a été disséminé sur plusieurs forêts domaniales (Moloy, Duesme, Rochefort, Flavigny et Val-Suzon) avec la construction de routes forestières sur plus de 20 km et l'enrésinement sur 132 hectares.
-

.../....

Longueur totale empierrée : 32 KM 500 - dont :

Route de Chatillon à Essarois :	12 KM 600
" du Cordon de St. Germain :	9 KM 600
" du Val des Choues à Essarois :	2 KM 300
" de la Caverne :	2 KM 500
" Tezenas :	3 KM
" Anglaise :	1 KM 100
" de la Croix aux Moines :	1 KM 400

L'empierrement comprend : l'extraction et le cassage des matériaux, leur mise en place avec sablage et cylindrage.

Tous ces travaux ont été exécutés par les anciens Harkis.

3°) - Enrésinement de peuplements feuillus pauvres, sur 34 Hectares.

II - CENTRE de GESTION de DIJON-OUEST :

- GROUPE de BAIGNEUX-les-JUIFS et d'IS-SUR-FILLE. -

- 1°) - Construction d'une route forestière neuve dite " de DUESME ", en forêt domaniale de DUESME, sur 4 KM 600.
- 2°) - Construction d'une route forestière neuve, dite " de ROCHEFORT ", en forêt domaniale de ROCHEFORT, sur 4 KM 200.
- 3°) - Construction d'une route forestière neuve, dite " de BELLEFONTAINE ", en forêt domaniale de MOLOY, sur 1 KM 500.
- 4°) - Empierrement (avec sablage et cylindrage) d'une sommière de 3 KM en forêt domaniale de FLAVIGNY.
- 5°) - Empierrement (avec sablage et cylindrage) de 6 KM 700 de sommières en Forêt domaniale de MOLOY.
- 6°) - Empierrement (avec sablage et cylindrage) de 7 KM 100 de sommières en forêts domaniales de GRAND JAILLY & ROCHEFORT.
- 7°) - Enrésinement de 132 ha de peuplements feuillus, dont :
 - 48 ha en forêt domaniale de Moloy.
 - 84 ha en " " de VAL SUZON.

.../....

.../...

III - CENTRE DE GESTION de CHALON-sur-SAONE :
- GROUPE de ROUSSILLON -

- 1°) - Ouverture de la route forestière dite " de GLENNE " en forêt domaniale de GLENNE sur 4 KM 700, empierrement et cylindrage de cette route sur 2 KM 500.
- 2°) - Enrésinement de peuplements feuillus en forêt domaniale d'ANOST sur 15 Hectares.

- REPARTITION des CLASSES D'AGE des HARKIS INSCRITS au CONTROLE des CHANTIERS
AU 31 DECEMBRE 1967. -

	<u>CHATILLON-s/SEINE</u>	<u>BAIGNEUX</u>	<u>IS-SUR-TILLE</u>
- moins de 20 ans :	néant	néant	néant
- de 20 à 30 ans :	4	9	5
- de 30 à 40 ans :	6	10	9
- de 40 à 50 ans :	4	4	5
- de 50 à 60 ans :	4	néant	néant
- de plus de 60 ans :	1 (63 ans)		
- TOTAL	19	23	19

DIJON, le 1ER MARS 1968
L'Ingénieur en Chef du G.R.E.F.
Chef de Service :

En vue de la fermeture du hameau de Vanvey-sur-Ource, entre décembre 1969 et janvier 1970, les dernières familles présentes déménagent dans les deux autres hameaux de Côte-d'Or.

À partir de septembre 1971, un transfert des derniers travailleurs présents dans les camps de Baigneux-les-Juifs et d'Is-sur-Tille pour le sud de la France est imposé (aux travailleurs volontaires) sur décision du Ministère de l'Agriculture (dès mai 1971). Sept familles ne souhaiteront pas partir.

Ces transferts entraînent la fermeture progressive des deux camps.

En octobre 1971, il reste 11 anciens harkis au camp de Baigneux-les-Juifs.

DC/MB

PRÉFECTURE
DE LA CÔTE-D'OR

CABINET DU PRÉFET

Bureau de Défense

Cb. N° 110 / Déf.
(Rappeler les références ci-dessus)

COPIE

DUON, le 17 SEP. 1971

Le Préfet de la Région de Bourgogne
Préfet de la Côte-d'Or;

à Madame la DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE
de l'Action Sanitaire et Sociale

DIJON

17^{ME} REGION
20 SEP 1971
ARRIVÉE N°

OBJET : Surveillance sociale des familles d'anciens harkis demeurant dans le département de la Côte-d'Or.

La plupart des anciens harkis occupés par l'Office National des Forêts et habitant les hameaux de BAIGNEUX-les-JUIFS et d'IS-sur-TILLE ont été dirigés dans le Midi de la France sur décision de M. le Ministre de l'Agriculture.

Cette décision ne s'appliquant qu'aux harkis volontaires pour effectuer ce déplacement, quelques familles de harkis ont préféré rester sur place en raison notamment de leur intégration satisfaisante à la population locale.

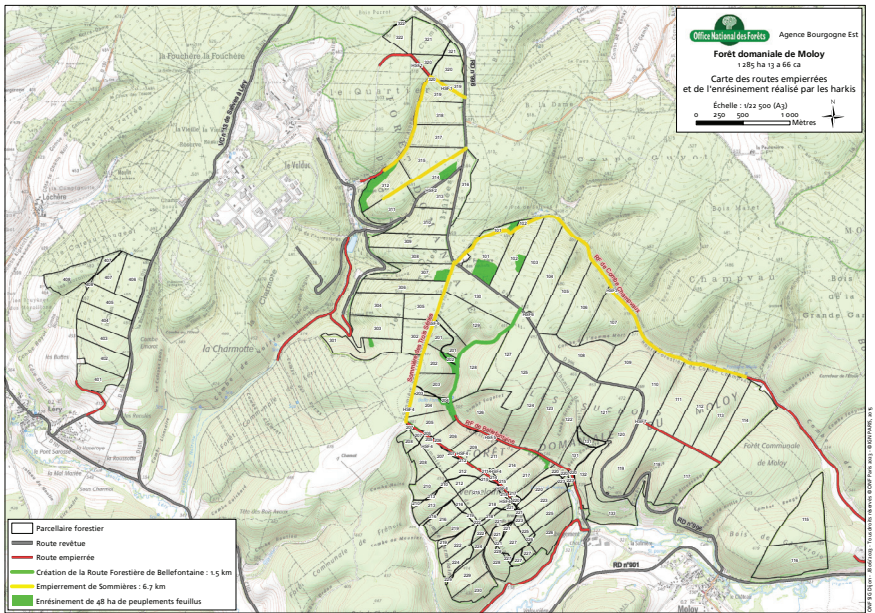
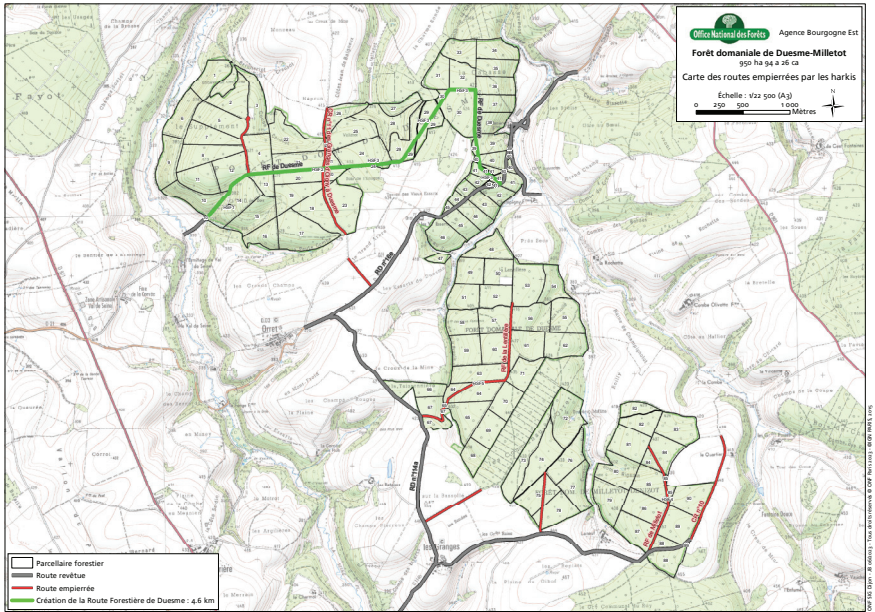
Ces familles sont, d'après les derniers renseignements en ma possession, au nombre de 4 à BAIGNEUX-les-JUIFS et de 3 à IS-sur-TILLE.

Elles ont posé des problèmes d'emploi et de logement qui sont en voie de règlement, l'Office National des Forêts ayant la possibilité de continuer à utiliser les chefs de familles et le Service des Domaines ayant, de son côté, accepté de laisser à la disposition des communes de BAIGNEUX-les-JUIFS et d'IS-sur-TILLE les baraquements nécessaires au logement des familles.

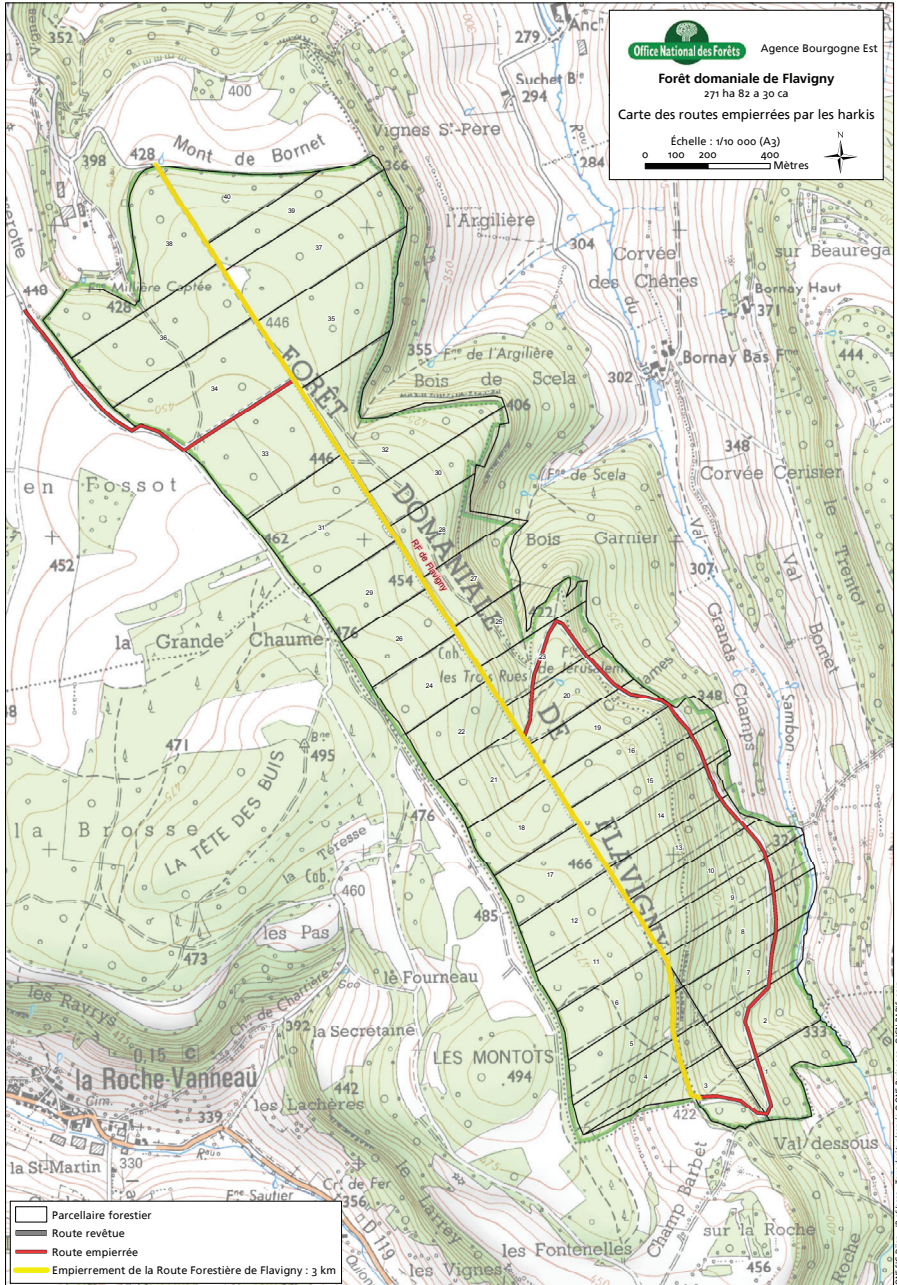
Je vous demande toutefois, et en raison de leur nombre peu élevé, de les faire suivre tout particulièrement et d'une manière aussi constante que possible au point de vue sanitaire et social, d'autant plus que ces familles ne seront plus placées sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture, que le Chef de Hameau (M. RAMIREZ) a reçu une affectation dans le Midi de la France à compter du 1er octobre prochain et que, par conséquent, les chefs de familles demeurant en Côte-d'Or sont devenus des ouvriers de droit commun.

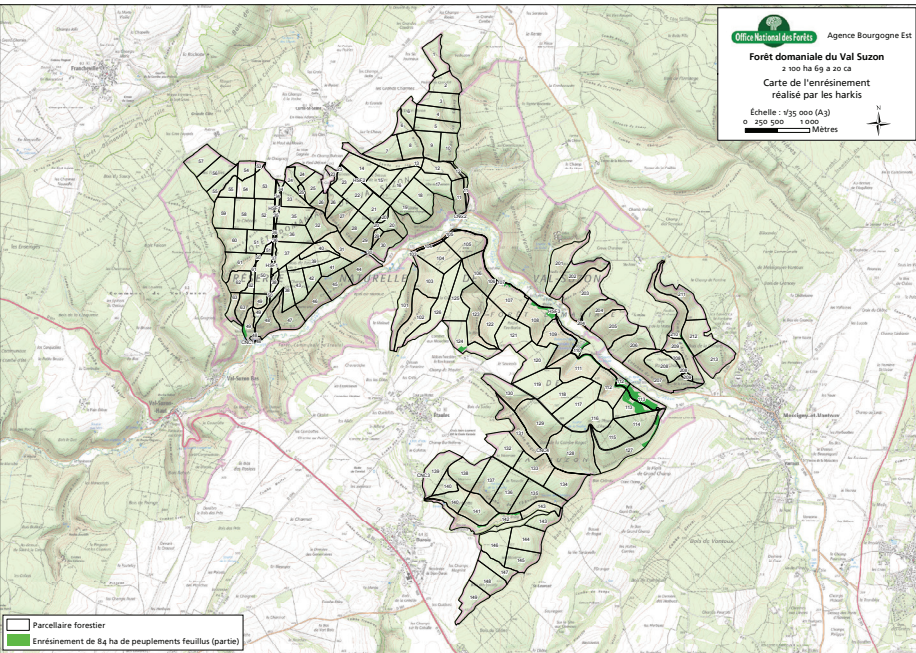
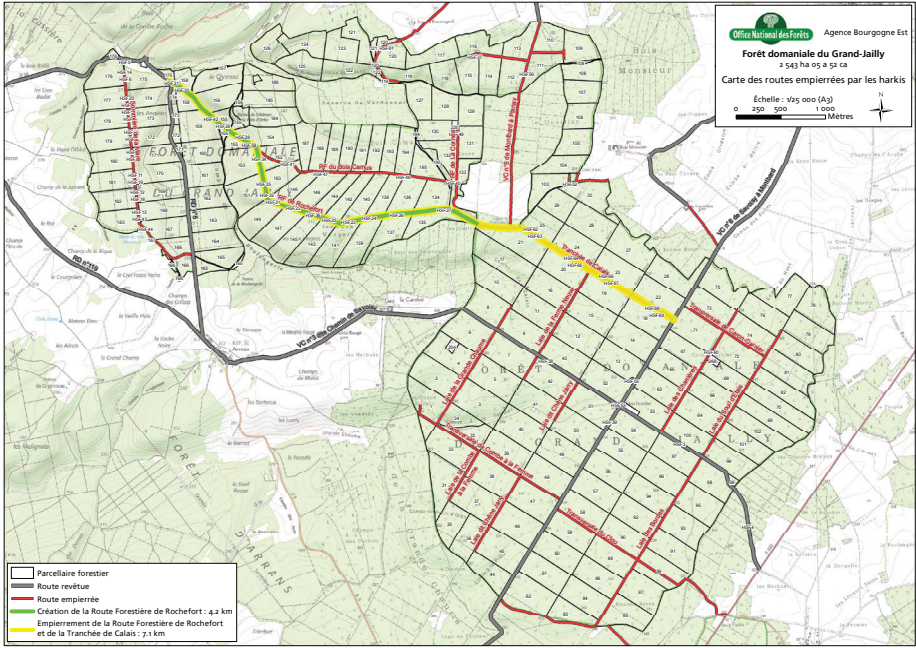
.../...

ADCO,
2337 W 8



Cartes réalisées par la Direction territoriale Bourgogne-Franche-Comté de l'ONF en 2023 à partir des comptes rendus de travaux conservés aux Archives départementales (2337 W). Elles représentent les travaux réalisés par les harkis pour les hameaux de Baigneux-les-Juifs (Forêts du Grand Jailly, de Duesme et de Flavigny) et d'Is-sur-Tille (Forêts de Moly et de Val Suzon).





ETAT MENSUEL D'EMPLOI des Ex - Harkis

Direction Régionale BOURGOGNE	Année ▶ 1971
Centre de Gestion de DIJON-OUEST	Mois ▶ OCTOBRE
Cantonnement	
Département Cote d'Or	Groupe ▶ BAIGNEUX-les-JUIFS

ELEMENTS FINANCIERS

EFFECTIFS	DESIGNATION		Total du mois	Total cumulé (1)
	Ex - Harkis	1	Total (présents + absents)	12
Autres personnels par catégorie	2a	chauffeur	1	
	b	surveillant	1	
	c			
	d	TOTAL ▶	14	
Paiements effectués par le Régisseur	3a	Salaires et charges des ex-harkis	8.737,64	157.185,50
	b	Salaires et charges des autres personnels	4.350,35	38.243,34
	c	Autres dépenses	875,92	15.309,28
	d	TOTAL ▶	13.963,91	210.738,12
Dépenses constatées	4a	Salaires et charges des ex-harkis	8.738,00	157.186,00
	b	Salaires et charges des autres personnels	4.350,00	38.243,00
	c	Autres dépenses	876,00	15.309,00
	d	TOTAL ▶	13.964,00	210.738,00

I - PERSONNELS AFFECTES A L'ENCADREMENT ET A L'ADMINISTRATION DES CHANTIERS

Catégories	Nbr.	Noms et affectation	
C.D.S			
C.D			
S.C.D			
A.T		MELLOUK	BAIGNEUX-les-JUIFS
Agent de bureau		Mme DECOLOGNE	C.G. de DIJON-OUEST

II - PERSONNELS SUPPLEMENTAIRES SPECIALEMENT AFFECTES A LA SURVEILLANCE DES CHANTIERS

Catégories	Nbr.	Noms et affectation	
C.D.S			
C.D			
S.C.D			
A.T			

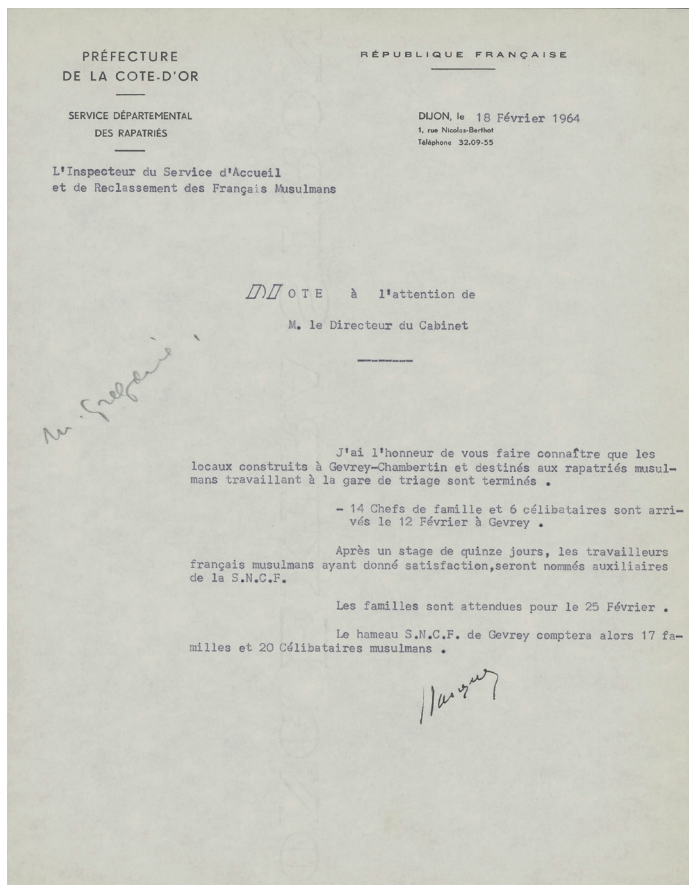
(1) Le total cumulé au 31 janvier devra, par différence avec le total de ce mois, faire apparaître, en paiements et en dépenses constatées, les sommes se rapportant à l'exercice précédent.

CD 71

ADCO, 2337 W 35

État mensuel d'emploi des "ex-harkis" du groupe de Baigneux-les-Juifs
(octobre 1971)

Autre camp (SNCF)



*ADCO, 1193 W 124
Note au préfet de l'inspecteur du service d'accueil et de reclassement des Français musulmans sur le hameau S.N.C.F. de Gevrey-Chambertin (18 février 1962)*

Un autre camp de travail, géré par la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) s'installe à Gevrey-Chambertin à la gare de triage. Le 12 février 1964, 14 chefs de famille et 6 célibataires arrivent au camp. Les familles arrivent quelques jours après, le 25 février. Au total, 18 familles (75 personnes) et 21 célibataires vont occuper les 4 bâtiments construits à cet effet par la SNCF et le ministère des rapatriés. Le 15 mai 2023, le gouvernement a élargi la liste des structures pouvant donner droit à réparation en y ajoutant 45 nouvelles structures. En Côte-d'Or, le gouvernement a ajouté aux trois hameaux de Vanvey-sur-Ouce, Baigneux-les-Juifs et Is-sur-Tille le site suivant : «Gevrey-Chambertin : logements SONACOTRA-SNCF (Côte-d'Or)».

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE
DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Mod. 3015

ORIGINE				EXPÉDITION				RÉFÉRENCE		CLASSEMENT											
DÉPART.	POSTE	SOURCE	COTE SERVICE	NATURE	DATE	EXEMPLAIRES NOMBRE	N°	ENREGISTREMENT	ENREGISTREMENT	DATE	CATÉG.	DOSSIER									
2I	I				27.2.64	6	1	186 4/16				1b									
PIECES JOINTES				OBJET				DESTINATAIRES													
				<u>3ème GROUPE - 7ème SECTION</u> HARKIS.				<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">/MM LE PRÉFET LE DIRECTEUR DES R.G.</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">*</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Archives</td> <td style="text-align: center;">***</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">***</td> <td></td> </tr> </table>					/MM LE PRÉFET LE DIRECTEUR DES R.G.	*		Archives	***			***	
/MM LE PRÉFET LE DIRECTEUR DES R.G.	*																				
Archives	***																				

TIMBRE A L'ARRIVÉE	RÉSUMÉ
ENREGISTREMENT	<p>18 familles totalisant 75 personnes, et 2I célibataires, tous harkis, venant du camp de Rivesaltes (P.O.), sont arrivées à GEVREY-CHAMBERTIN (Côte-d'Or). Pas d'incident.</p> <p style="text-align: center;">..</p>
DIFFUSION	<p>Le 25 Février 1964, à la gare de triage de GEVREY-CHAMBERTIN (Côte-d'Or), sont arrivées 18 familles totalisant 75 personnes, et 2I célibataires, tous harkis, venant du camp de Rivesaltes.</p> <p>Toutes ces personnes sont logées dans quatre bâtiments construits, grâce au financement de la S.N.C.F. et du Ministère des Rapatriés. Trois immeubles sont occupés par les familles et le quatrième est destiné aux célibataires.</p>
COTE D'EXPLOITATION	
CLASSEMENT	
OBSERVATIONS	<p>Ces nouveaux habitants ont été accueillis par le Maire de GEVREY-CHAMBERTIN et par les responsables de la gare de Triage.</p> <p>A signaler que ces 39 ex-harkis seront employés par la S.N.C.F. à GEVREY-CHAMBERTIN.</p> <p>Les enfants, au nombre de 10, fréquenteront l'école primaire de la localité.</p> <p>Un sous-officier et une assistante sociale accompagnaient les familles musulmanes.</p> <p>Aucun incident n'est à signaler.</p> <p style="text-align: center;">..</p>

ADCO, 1193 W 124

Note des Renseignements généraux sur l'arrivée des harkis au hameau S.N.C.F. de Gevrey-Chambertin (27 février 1964)

Harkis en Côte-d'Or :
Accueil – hameaux de forestage – mesures d'indemnisations - associations
État des fonds conservés aux Archives départementales de la Côte-d'Or

Dates d'arrivées des familles Harkis dans les camps de forestage de la Côte-d'Or

- Vanvey-sur-Ource : 24 octobre 1962
- Baigneux-les-Juifs : le 5 décembre 1963
- Is-sur-Tille : 19 février 1964

Les cotes citées des parties 1 et 2 sont communicables et librement consultables dans notre salle de lecture. Les cotes citées des parties 3 et 4 sont en partie communicables car elles sont soumises à un délai de communicabilité de 50 ans.

Les documents communicables n'ont été numérisés qu'en partie.

1- Hameaux de forestage : accueil, installation et travaux

- Préfecture de la Côte-d'Or, service des rapatriés :

W 23742 Hameau forestier d'Is-sur-Tille : liste nominative des familles mise à jour le 10 mai 1964. Hameau forestier de Roussillon-en-Morvan : procès-verbaux des réunions. (1963-1964). Camp forestier de Vanvey-sur-Ource : liste des familles, compte rendu de leur arrivée (1962-1963) ; logements préfabriqués, 1 plan (1962) ; constructions de logements (1962) ; répartition des logements, 1 plan (1963) ; éducation des enfants et formation professionnelle (1962-1964) ; rapport du préfet Chapel (23/03/1963) ; correspondances des responsables du camp. 1962-1964

- Préfecture de la Côte-d'Or, Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques (DRLP) :

1831 W 2 Mesures en faveur des rapatriés d'Afrique du Nord : Accueil des rapatriés musulmans originaires d'Afrique du Nord (anciens supplétifs) : instructions (1962-1982) ; dossiers d'aide (1962-1963) ; Français rapatriés d'Afrique du Nord : demandes d'indemnisation (1970, 1972 et 1978). Contient le projet de camps forestiers Harkis (1962) avec un plan calque de l'emplacement souhaité. 1962-1982

Pour aller plus loin : l'état des fonds d'archives pour faire l'histoire des harkis en Côte-d'Or

